

N°2023-03

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 11 Janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le mercredi 11 janvier, à dix-huit heures trente, le conseil d'administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Nouvelle Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4

date de convocation : 04/01/2023
date d'affichage : 04/01/2023

Présents :

Mme CATALA Marie-Claude – Mme DESSAINTJEAN Agnès - Mme MORIAUD Monique – Mme THOMASSON Sylvie – Mme MINOT Madeleine – Mme COILLARD Sylvie – Mme DESBONNE Marie-Thérèse – Mme TERNAUX Marie-Anne – Mme CIMETIERE Nicole – COLLIER Maxime -

Excusés ayant donné pouvoir :

- M. FLAUDER Jean-Pascal donne pouvoir à Marie-Claude CATALA
- Mme GUERRIER Bernadette donne pouvoir à Marie-Anne TERNAUX
- Mme MARGAND Laura donne pouvoir à Sylvie COILLARD
- M. TRIPOZ René donne pouvoir à Sylvie THOMASSON

Excusés : M. GASQUET Jean-Paul – Mme DUCLOS Christiane

Président de séance : M. CATALA Marie-Claude

Secrétaire de séance : Mme THOMASSON Sylvie

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Les principales orientations du budget 2023

Pour 2023, il est proposé de maintenir les prévisions de budget comme en 2022, et même de prévoir un budget supplémentaire pour des aides aux particuliers et de nouvelles actions à destination des jeunes et des seniors.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur la subvention depuis le budget communal et les ventes de concessions dans le cimetière.

Pour 2023, il est proposé de porter la subvention du budget de la commune à 15 000 € au lieu de 10 000 € (en 2022).

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 069-200083616-20230111-CCAS_2023_003-BF



Dépenses de fonctionnement

Une enveloppe stable est allouée chaque année aux associations. Il est projeté pour 2023 d'augmenter le soutien du CCAS aux associations pour le porter à hauteur d'environ 7650 €.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2023**
- **DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du CCAS,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Villefranche-sur-Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,**
- **DIT qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,**

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Jean-Paul GASQUET